

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

**OBJET : RECOUVREMENT TAXE
ENLEVEMENT DES ORDURE MENAGERES**

20220067

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, VERDENET Clotilde.

Absent : PISTIL Raymond

Pouvoir : BOYET Jérôme donne pouvoir à GARCIA Nathalie, BRIERE Matthieu donne pouvoir à DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien donne pouvoir à FAVREAU Julien, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, PAYRE Raphael donne pouvoir à JULLIEN Valérie, PERINELLE Patricia donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET Clotilde.

Secrétaire de Séance : MENUT Brigitte

Date de convocation du Conseil : 09/12/2022

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 8

La Maire propose au Conseil Municipal de recouvrer, auprès des occupants d'appartements communaux, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères réglée par la commune pour l'année 2022.

Le recouvrement s'établit comme suit :

- Com'graph : 95 euros
- Cabinet médical : 148 euros
- Monsieur et Madame MAGAND : 91 euros
- Monsieur et Madame RIAS : 171 euros
- Monsieur et Madame TAHAA et VERBYTSKA
- Monsieur VOINOT : 81 euros

Accusé de réception en préfecture
00124010216320221215-20220067-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
DECIDE :**

- d'appliquer le recouvrement indiqué ci-dessous concernant la TEOM 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents.

A NEYRON, le 15 décembre 2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :
Réception par la Préfecture le :